

Appel à initiatives RURALINNOV 2 : « campagnes vertes »

Cahier des charges

Les ruralités, dans leur diversité, sont une chance pour le pays et doivent avoir toute leur place dans sa transformation. Dans le contexte de crise sanitaire et économique que nous traversons, nous avons pu constater l'importance de l'échelon local. Les ruralités ont un rôle déterminant à jouer dans les évolutions que nous souhaitons pour construire un modèle de développement plus durable. Si les pouvoirs publics doivent agir fortement, les acteurs locaux, les porteurs de projets, ont un rôle central à jouer pour imaginer les innovations qui apporteront des solutions concrètes.

Familles Rurales, fidèle à son histoire, souhaite agir pour relever le défi des territoires. Pour réaliser son ambition, le Mouvement mobilise son fonds de dotation RuralMouv pour soutenir les porteurs de projets qui participent à la construction des ruralités du XXI^e siècle. Après le succès du premier appel à initiatives RURALINNOV en 2019 qui a récompensé 9 lauréats, RURALINNOV 2 « campagnes vertes » sera axé sur le développement durable et la transition écologique en 2020.

Objectif

L'appel à initiatives RuralInnov' propose aux acteurs des territoires de faire émerger des projets innovants dans les zones rurales, de lancer des expérimentations, de susciter de nouveaux partenariats et d'utiliser les opportunités offertes par le développement durable et la transition écologique. L'ambition est de financer des projets apportant une réelle plus-value et en capacité de se pérenniser dans le temps.

Thématique : transition écologique

Ruralinnov souhaite susciter la créativité et l'innovation. L'appel à initiatives pour cette deuxième édition a pour objet de faire émerger des projets se rattachant à la transition écologique :

- Nouvelles mobilités (co-voiturage, mobilités douces, véhicules propres, mise en relation des usagers, transports solidaires etc.)
- Energies renouvelables, économies d'énergie
- Economie circulaire (recyclage, réparation, réemploi, durabilité etc.)
- Alimentation locale (circuits courts, produits locaux, réduction du gaspillage alimentaire, cantine scolaire etc.)
- Implication citoyenne (participation de la population, éducation et sensibilisation aux enjeux environnementaux etc.)

Les projets présentés doivent contenir une dimension sociale (cohésion, aide aux publics fragiles, lien social, solidarité etc.), inhérente à l'action et aux objectifs de Familles Rurales et indissociable des enjeux liés à la transition écologique.

Les projets transversaux qui croisent plusieurs objectifs sont un avantage.

Modèle économique

Seront privilégiés les projets dont le modèle économique est solide et durable, dont le budget est précis et réaliste et qui sont en capacité de se pérenniser dans le temps et être dupliqués.

Zone géographique

Les projets doivent avoir un impact dans les zones rurales et périurbaines au sens large (en dehors des aires urbaines de plus de 10 000 emplois). Cependant, les projets qui prévoient une coopération villes-campagnes sont également encouragés et entrent parfaitement dans les critères.

Qui peut candidater ?

Les membres du réseau familles rurales (fédérations régionales et départementales, associations locales).

Les organismes à but non lucratif qui portent un projet d'intérêt général et qui sont parrainés par un membre du réseau familles rurales (association ou fédération) ou engagé dans un partenariat avec le réseau Familles Rurales.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Sont éligibles les dépenses de :

- Ingénierie (dépenses liées à la conception du projet, à l'accompagnement)
- Pilotage du projet
- Investissement (achat de matériels etc.)

Le financement RuralMouv pourra aller jusqu'à 10 000 euros par projet. Il est éligible pour des actions engagées dès l'exercice 2020.

Co-financements et partenariats

Seront privilégiés les projets qui prévoient des co-financements (publics ou privés) ou des partenariats

Quels types de projets ne sont pas éligibles ?

Ne sont pas éligibles, les projets suivants :

- Les événements ponctuels (colloques, manifestations etc.)
- Les projets personnels
- Les projets n'ayant pas de lien avec les territoires ruraux
- Les projets s'inscrivant dans le projet « port@il » ou points de médiation numérique (Ils font déjà l'objet d'un financement spécifique du fonds de dotation)

Comment candidater ?

Pour présenter un projet, il suffit de remplir le formulaire en ligne sur ruralmouv.fr avant le 17 octobre 2020 (pièces nécessaires précisées dans le formulaire en ligne).

Le dossier sera examiné par un comité de sélection et le montant du financement arrêté par le conseil d'administration du fonds de dotation au mois de novembre 2020. Les versements seront effectués en décembre 2020.

